

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 25 juin 2012

Séance du 29 mai 2012

27 PRU Rouher – secteur Dunant - acquisition de parcelles à l'euro symbolique pour l'aménagement d'espaces publics et la construction des futurs centres commercial et social

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

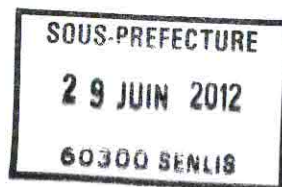
■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme LEFEVRE
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA



Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CAPON
Mme CARLIER
M. SZPIRKO
M. BEAUBRUN
Mme FEVRIER
M. BELMHAND
Mme MAUPIN
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier Rouher, il est nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au schéma directeur. Des échanges de terrains doivent intervenir notamment avec le Logement Francilien.

A ce titre, cet organisme bailleur propose de céder à l'euro symbolique, au profit de la Ville de Creil, les parcelles cadastrées section BI n°261, 284, 286, 311, 317 et 318 pour parties pour une contenance totale d'environ 6.281 m². Ces parcelles sont destinées à l'aménagement d'un espace public et à la construction

maintenant !

d'un bâtiment à usage de commerces et bureaux et d'un centre social. France Domaine a fixé, par courrier en date du 16 avril 2012, la valeur de ces terrains à 157.000 euros pour la perception des salaires du conservateur des hypothèques.

Aussi, il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
- Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le Projet de Renouvellement Urbain,
- Vu l'estimation de France Domaine en date du 16 avril 2012,
- Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 29 mai 2012,
- Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote** ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide** à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BI n°261, 284, 286, 311, 317 et 318 pour parties pour une contenance totale d'environ 6.281 m² appartenant au Logement Francilien.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2118/0009/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12
notifiée 04.07.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12
Jean-Claude VILLEMMAIN

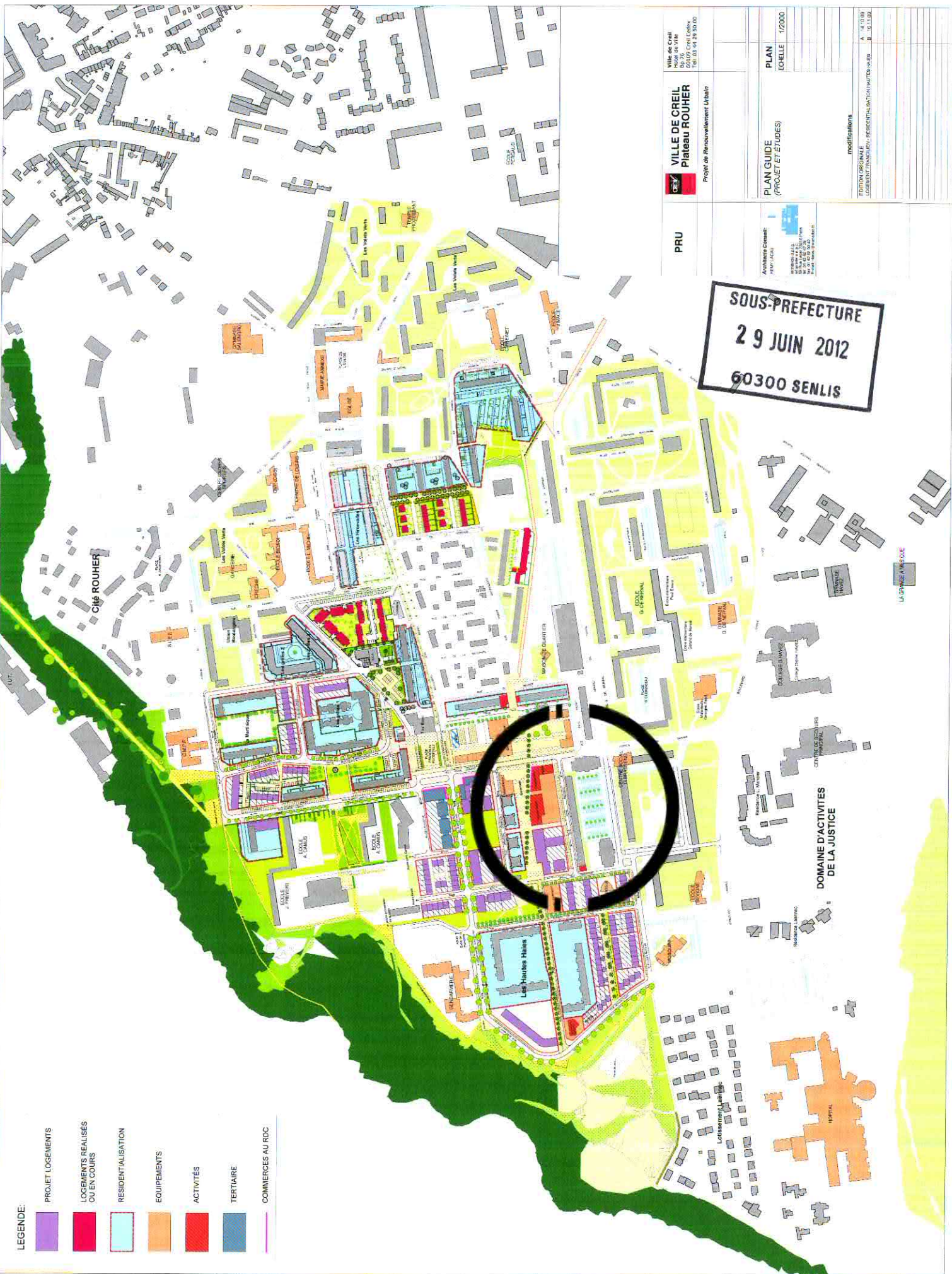


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 04.07.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



Ville de Creil
 BP 76 - 95000 SENLIS
 03 44 28 20 00

VILLE DE CREIL
Plateau ROUHER

Projet de Renouvellement Urbain

PLAN GUIDE
 (PROJET ET ETUDES)

PLAN
 ECRIVELLE 1/2000

modifications

FEUILLE D'ORIGINAL
 LOBREVILLE/080501/01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12

PRU

Architecture Concept
 HENRI JULIEN

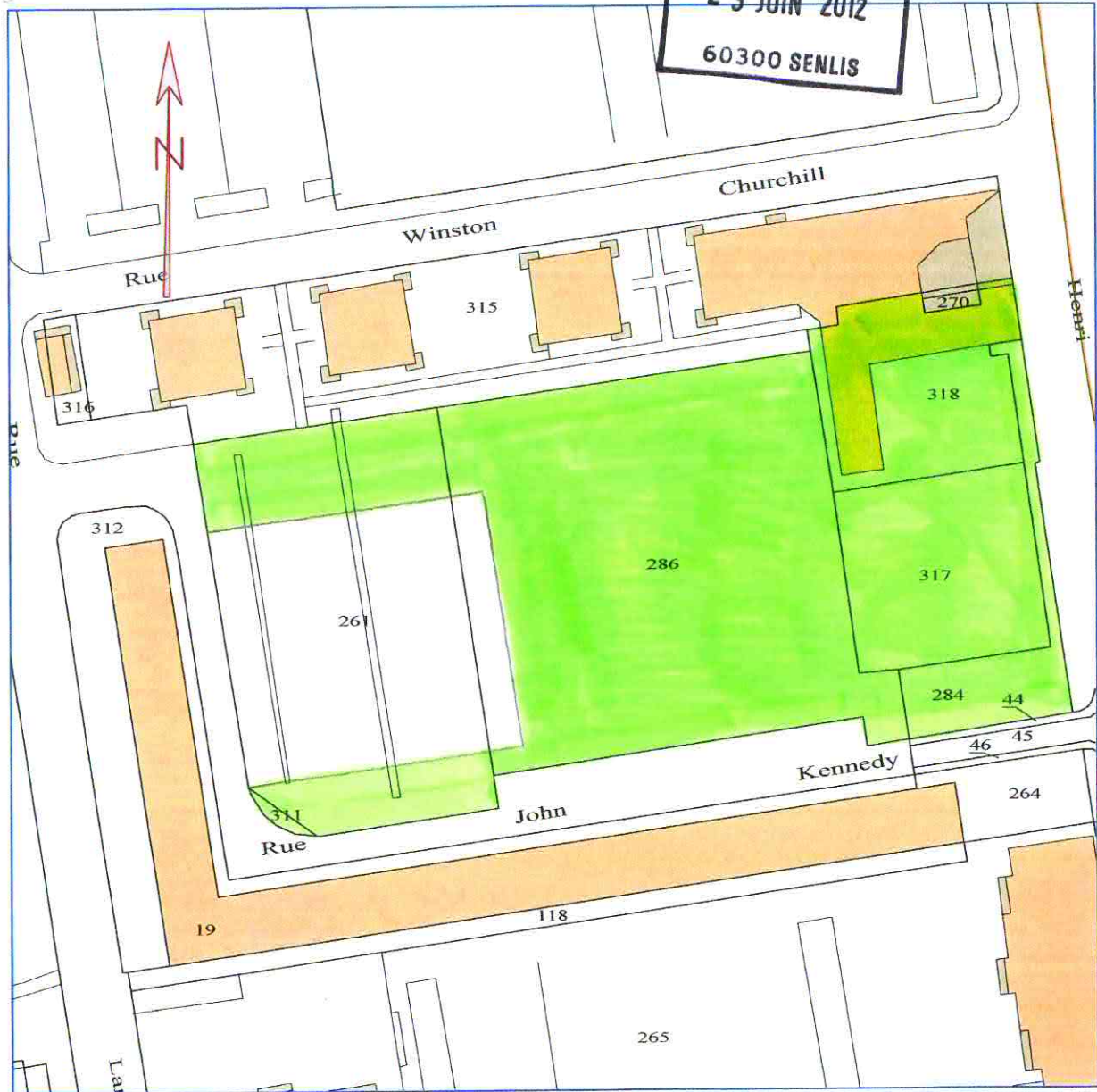
INDICER DE LA S
 100% DE LOGEMENTS
 100% DE LOGEMENTS
 100% DE LOGEMENTS

Sous-PREFECTURE
29 JUN 2012
60300 SENLIS

- LEGENDE:**
- PROJET LOGEMENTS
 - LOGEMENTS REALISES OU EN COURS
 - RESIDENTIALISATION
 - EQUIPEMENTS
 - ACTIVITES
 - TERTIAIRE
 - COMMERCES AU RDC

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2012
60300 SENLIS



PRU ROUHER – Secteur Dunant

Cession à l'euro symbolique
de Logement Francilien au profit de la Ville de Creil

